

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 9 (1897)
Heft: 11

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FAITS DIVERS

Concours international de diapositifs à projection

à l'occasion du dixième Anniversaire

de la Société « Amateur Fotografen Vereeniging » à Amsterdam.

RÈGLEMENT

1. Le concours est ouvert à tous les photographes, amateurs et professionnels.

2. Amateurs et professionnels concourront dans des classes séparées.

3. Il est absolument gratuit, les concurrents n'auront aucun frais à payer.

4. Les vues, dûment couvertes d'un verre blanc, doivent mesurer $8,3 \times 8,3$ ou $8,3 \times 10$ cm. En interposant des masques, ceux-ci présenteront une ouverture d'au moins la moitié de ces dimensions. ♦

Dans les classes d'amateurs, négatif et positif devront être l'œuvre du concurrent. Les épreuves restent la propriété du concurrent, mais ne pourront être retirées avant la fin du concours.

5. Un jury dit « d'admission » jugera préalablement si les épreuves présentées pourront être admises au concours.

6. Le jury d'admission et le jury définitif formeront deux comités distincts. — Les membres du jury définitif ne pourront faire partie du jury d'admission.

7. Le jury définitif se composera de trois amateurs, d'un professionnel et d'un artiste peintre. Il pourra être international et aura le droit de s'adjoindre des spécialistes

pour quelques classes spéciales. Ses décisions seront sans appel.

8. En dehors des séances de projection ordinaires le Jury définitif pourra toujours exiger des séances supplémentaires.

Les séances auront lieu au siège de la Société, et leur nombre dépendra de l'importance des envois reçus.

Si possible, la Société organisera :

Une séance : Classes nationales.

» » Classes scientifiques et Classes de fabricants.

» » Classes internationales.

» » Classe films pour projections animées.

Le cas échéant on donnera une ou deux séances publiques.

9. Les récompenses suivantes seront accordées :

1° Un diplôme commémoratif (diapositif) pour tout concurrent admis.

2° Des médailles vermeil, argent et bronze, dans chaque classe (plaquette artistique de la Société).

3° Le diplôme d'honneur de la Société aux concurrents ayant obtenu la plus haute récompense dans deux classes différentes au moins.

10. Les envois, sous initiales ou pseudonyme, devront être adressés franco de port et de droits le 15 février au plus tard à M. le Secrétaire de l'Amateur Fotografen Vereeniging, Handboogstraat 2, Amsterdam, chaque envoi accompagné d'une enveloppe fermée portant les mêmes initiales, et contenant le nom et l'adresse détaillés de l'expéditeur.

L'emballage, portant à l'intérieur les initiales choisies, de nature à pouvoir servir pour le retour.

Le Comité Exécutif veillera avec le plus grand soin sur les diapositifs pendant toute la durée du Concours et en

faisant la réexpédition, toutefois sans responsabilité aucune pour la Société. Le port et les droits, s'il y a lieu, à la charge du concurrent.

11. Le Jury d'admission et le Jury définitif opèreront sur les seules initiales ou pseudonymes, sans prendre connaissance des noms des concurrents. Tous les noms des concurrents admis seront communiqués à la fin du Concours.

12. Dans tous les cas non prévus par ce Règlement, le Comité de la Société décidera.

CLASSIFICATION.

Groupe A. Amateurs.

(N'est pas considéré comme amateur le photographe faisant des diapositifs à projection par profession).

	Nombre de diapositifs demandés.
CLASSE I (<i>Nationale</i>).	
Paysages hollandais.	5
CLASSE II (<i>Nationale</i>).	
Genre (plein air ou étude d'atelier).	3
CLASSE III (<i>Internationale</i>).	
Paysages.	5
CLASSE IV (<i>Internationale</i>).	
Genre (plein air ou étude d'atelier).	5
CLASSE V (<i>Internationale</i>).	
Vues prises à la lumière artificielle.	2
CLASSE VI (<i>Internationale</i>).	

Le même paysage pris *du même point de vue* à différentes époques de l'année (de la journée).

Le but est d'obtenir une série de vues se faisant suite et donnant l'illusion de la succession des saisons (des éclairages successifs entre le lever et le coucher du soleil). Les vues doivent se superposer *exactement* à la projection par une lanterne double. — min. 2, max. 12.

Groupe B.

Professionnels et fabricants de diapositifs et films.

CLASSE VII (*Internationale*).

- a. Série de 12 paysages ou vues urbaines.
- b. Série de 12 sujets humoristiques.
- c. Série de 12 illustrations d'un fait notable en 1897.
- d. Série de 12 illustrations d'un poème, d'un roman connu (posé).

CLASSE VIII (*Internationale*).

Films pour projections animées, longueur minimum 15 mètres. Les concurrents auront la faculté de faire usage de leurs propres appareils pour la projection.

N. B. On demande avant tout une projection stable, ni secousses, ni tremblement de l'image, netteté absolue de la scène, tons purs et intensité égale d'un bout à l'autre du film.

Groupe C.

Amateurs, professionnels ou fabricants. Photographie à l'usage de l'enseignement ou de la vulgarisation des sciences.

CLASSE IX (*Internationale*).

Série de 6 à 24 images à l'usage de l'enseignement d'une des branches des sciences naturelles, de la cosmographie, de l'astronomie.

N. B. Un Diplôme d'honneur spécial sera attribué à la meilleure série illustrant : « Les lois de l'optique et les objectifs photographiques. »

CLASSE X (*Internationale*).

Sujets micro-photographiques, série de 6-12 diapositifs.

Le Comité exécutif :

K. JOB J^{ne}.
L. J. VAN LIER.
G. VAN DIJK.
S. A. CRAMER.
H. M. KLUIJVER, *secrétaire*

Le Bureau de l'A.F.V. :

IEN. BISPINCK.
A. W. DE FLINES.
W. H. DE WITT.
J. P. GÆDKOPP.
D. WILMERINK, *secrétaire*.



Le record du nombre d'épreuves envoyées à une exposition est certainement détenu par l'exhibition organisée par la Compagnie Eastmann des envois destinés au concours de cet été.

Le chiffre des envois s'élève à plus de 20.000.

(*L'Objectif*).



Ode à la Revue

Sur un air connu.

Je veux, dans ces vers sans apprêt,
Célébrer la *Revue*
De photographie ; en effet,
Partout elle est connue.
J'estime bien ses illustrations,
La faridondaine, la faridondon,
Qu'imprime Royer de Nancy,
A la façon de Barbari.
Mon ami.

L'abonné, pour plus d'un motif,
Grandement l'apprécie ;
Ses articles sur l'objectif
Ou la photochimie,
De chacun font l'admiration.
La faridondaine, la faridondon,
Car c'est toujours si bien écrit.

A la façon de Barbari,
Mon ami.

Mais ce qu'on doit le plus priser
Dans ce journal modèle,
C'est... je vais bien vous étonner,
C'est le manque de zèle
Qu'il met à sa publication,
La faridondaine, la faridondon,
L'imprimeur n'est pas dégourdi,

A la façon de Barbari,
Mon ami.

A l'égard du journal, pour moi
Ce retard ne compte
Aucun blâme, et voici pourquoi :
Sitôt que l'on me l'apporte
Mon cœur est rempli d'émotion,
La faridondaine, la faridondon,
Au souvenir des temps finis.

A la façon de Barbari,
Mon ami.

Une voix chantant le passé
Dans mon âme murmure,
Quand je lis un mois écoulé
Datant sa couverture.

Je revois la belle saison
La faridondaine, la faridondon,
Quand, par l'hiver j'étais transi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Reçois ce conseil, de ma part,
Estimable *Revue* :
Parais toujours plus en retard
Afin que s'accentue
L'écart de ton expédition,
La faridondaine, la faridondon,
Avec la date que tu dis,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Ne crains donc pas d'exagérer,
Et pour nous satisfaire
Tu devrais bien t'entidater ;
Voici ce qu'il faut faire :
Au siècle Vingt, quand nous serons,
La faridondaine, la faridondon,
Garde le Un d'un huit suivi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Reste dans le siècle étonnant,
Où le fameux Daguerre
Inventa l'art qui nous plaît tant.
Dis-nous les dates chères
Du temps (quand vieux nous te lirons),
La faridondaine, la faridondon,
Où nous étions jeunes aussi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Un avenaire, J. B.

• Nous remercions notre abonné de sa mercuriale fort spirituellement tournée et nous lui répondrons qu'il n'est point un avenaire¹ pour avoir exprimé *coram populo* ce que beaucoup de personnes, et nous les premiers, pensent tout bas.

Il nous sera cependant bien permis de présenter une timide justification pour ce que l'on nous reproche. Un journal, fut-il aussi modeste que la *Revue*, constitue toujours pour ceux qui le rédigent une charge assez lourde, mais cette charge s'aggrave singulièrement quand les collaborateurs sont clairsemés et Dieu sait si nous en comptons beaucoup !

Il y aurait un moyen infallible pour que la *Revue* parût très régulièrement, c'est que nos abonnés les mieux qualifiés pour cela (et le nombre en est respectable qui manient la plume aussi bien que l'obturateur) consentissent à suivre l'exemple de notre poète, M. J. B., en nous envoyant en vers ou en prose leurs observations, le fruit de leurs expériences en photographie. Peu importe que leurs articles conservent l'anonymat, car, le cas échéant, nous nous réservons de les faire suivre de quelques observations, mais, de toutes façons, cette collaboration plus active serait certainement appréciée.

¹ Dans la patrie de Jean-Jacques Rousseau, on nomme *avenaire* un homme mécontent de tout, un grincheux.

